

Chapitre 3 : ACTIVITES MORALES

1. Vie religieuse.

Nous avons longuement déjà²⁵⁴ parlé de l'organisation des paroisses de Cheratte, et nous avons également cité des chiffres de fréquentation. Il est donc inutile d'y revenir ici ; c'est pourquoi nous allons voir dans ces pages ce qu'il y a, et ce qu'il y eut, en marge de ce que nous pourrions appeler la religion catholique traditionnelle telle qu'on la rencontre dans les autres communes belges.

a) les chrétiens étrangers

Comme nous l'avons vu p.132 à 145 et 178, les premières manifestations du mouvement actuel de l'immigration, ont amené aux environs de 1924 et 1926 des Polonais, des Italiens du Nord et des Yougoslaves. Tous, ou presque, s'installèrent définitivement à Cheratte ; certains, après une vie de labeur, viennent d'acheter ou de construire leur maison, certains même, des fonds de commerce. Tous ces étrangers de la première heure étaient mineurs, sinon par vocation, du moins par nécessité. Le premier contact direct, à caractère religieux, semble être celui qui a été réalisé par deux mineurs belges, l'un de Cheratte (Monsieur Joseph Fromont) et l'autre de Wandre (Monsieur Pierre Leclerc) : ces deux hommes fondèrent "*l'association Sainte Barbe et Saint Léonard, section Wandre-Cheratte*". Le drapeau de l'association rappelle par des écussons les diverses nationalités des membres. L'association avait surtout pour but de fêter St-Léonard à Wandre, et Ste-Barbe à Cheratte, et de former à la procession paroissiale un splendide groupe de mineurs, parfois jusqu'à 60 participants, en costume de travail, la lampe dans une main et le chapelet dans l'autre. Les polonais ont toujours manifesté une foi religieuse profonde ; chaque année, les femmes polonaises encadrent de leurs prières, dans la procession paroissiale de juillet, la Vierge de Czestochowa.



La Vierge de Czestochowa

²⁵⁴ Voir pp. 115 à 137.



La vierge de Czestochowa encadrée par de jeunes polonaises lors de la procession de 1952

Parmi les émigrés de l'après-guerre, avec cette fois une prédominance d'Italiens du Sud, d'Espagnols, de Grecs, de Russes, d'Allemands, malgré les contacts plus fréquents et plus rapides, divers groupes se formèrent, notamment autour d'aumôniers italiens, espagnols, polonais, ukrainiens, voire même de popes de l'Eglise orthodoxe (signalons en passant qu'il y eut, dans l'église de Cheratte Bas, des offices en rite oriental catholique).

Les italiens, par exemple, aiment avoir leur fête paroissiale bien à eux, avec un cortège religieux – pas squelettique du tout – à travers les rues de la Cité.

Sous Monsieur le Curé Rondia la Mission fut précédée de huit jours par une Mission destinée aux Polonais ; les autres étrangers étaient invités à se joindre aux Belges, les Italiens bénéficiant spécialement d'une allocution dans leur langue, après chaque sermon en Français.

Cette année enfin, de même qu'était créé, le 16 janvier 1968, un Conseil Consultatif pour les immigrés, était célébré, le 6 février à 19 h. 30, un office spécial destiné aux étrangers ; à cet office concélébré participaient Monsieur l'abbé Fossoul, curé de Cheratte Notre-Dame, l'aumônier polonais, l'aumônier espagnol, le Père Schmetz – lazariste -, le Doyen de Herstal, le vicaire de Wandre, un prêtre italien, et quelques autres prêtres de la région ; on prit, à cet office, la parole en diverses langues.

b) les procès de sorcellerie, dans le comté de Dalhem

Il semble que la terre du Comté de Dalhem ne fut pas aussi fertile en sorciers et sorcières que certaines régions de Hesbaye par exemple. CEYSSENS n'en cite guère, et le nom de Cheratte n'est pas mentionné.

Ceyssens²⁵⁵ signale que c'est dans le compte de 1475 que l'on rencontre le premier des procès de "Sorcière" ; une nommée Magdalena y était accusée de nombreux méfaits de sorcellerie. Ceyssens parle quelque peu de cette affaire, mais il ne cite pas l'endroit où résidait Magdalena.

Ceyssens signale en outre²⁵⁶ que dans le compte de 1500 le drossard détailla les aveux arrachés par la torture à une sorcière ; ces aveux lui donnent l'idée des méfaits dont on accusait les sorcières : l'accusée, Isabeau, servante du curé de Heuseux près de Cerexhe, avoue en effet avoir, avec des complices, provoqué la mort d'un homme et celle de deux enfants dans le sein de leur mère, avoir aussi fait périr des chevaux, des vaches, des moutons. Après ces aveux, l'accusée fut déclarée coupable et condamnée à être brûlée, supplice ordinaire des sorcières.

Toujours selon Ceyssens²⁵⁷, le dernier compte du drossard Conrard de Horion (1532-1540) révèle qu'il fit exécuter un homme et deux femmes "*probablement accusés de sorcellerie*".

Dans le comté de Dalhem, les exécutions capitales étaient rares, et elles ne s'appliquaient guère qu'aux voleurs de profession et plus tard aux sorcières. Lorsqu'un accusé nie sa culpabilité, si les échevins jugent que les informations et indices sont suffisants, la haute justice le condamne à la torture "*chaulde et froide et suyvant que ledict prisonnier se contient, soit en confessant, soit en persistant dans la négation, en est fait et jugé soit la condamnation soit la relaxation comme la dicte justice treuve convenir*"²⁵⁸. Généralement, l'exécution se fait par la corde – par le bûcher en cas de sorcellerie – et le cadavre reste attaché au gibet pour le bon exemple du public.

²⁵⁵ CEYSSENS, bans, seigneuries, p. 54.

²⁵⁶ Ibid. p. 54.

²⁵⁷ Ibid. p. 23.

²⁵⁸ Ibid. p. 48.

c) le protestantisme à Cheratte

Nous faisons remarquer p.115 qu'un événement des plus regrettables dans l'histoire de la paroisse de Cheratte Notre-Dame, avait marqué le ministère de M. Mathieu (1838 – 1849) :

"la scission de quelques catholiques, qui n'écoutant que les conseils de leur orgueil, ou plutôt, d'une stupide obstination, se jetèrent aveuglément et éperdument dans le sein de la société biblique, dite "Eglise évangélique". Ils appartenaient presque tous à la classe infime du peuple et formaient sept ménages. Dieu seul peut toucher ces cœurs endurcis, dont l'orgueil égale l'ignorance²⁵⁹."

Signalons en passant que les protestants sont aujourd'hui à Cheratte au nombre d'environ 80.

Comment le protestantisme est-il parvenu à s'implanter sur un territoire qui n'était pas sous le régime des Pays-Bas ? Un missionnaire est-il venu d'un pays voisin pour apporter son message aux Cherattois ? Un pasteur d'un village proche a-t-il poussé le zèle jusqu'à venir enseigner le culte nouveau à Cheratte ?

L'origine du culte protestant, qui dispose d'ailleurs d'un temple – dont le pasteur réside rue Vercheval à Herstal – n'est pas le fait d'un missionnaire. Fait bien plus troublant, c'est à Cheratte même qu'il a pris naissance, sur le propre jubé de l'église, et sans l'intervention d'aucun réformé !

Il faut pour l'expliquer, se reporter en 1843, un dimanche, pendant l'exécution de la grand-messe. Au jubé, l'organiste, la chorale et quelques instrumentistes s'évertuent de leur mieux, et avec une conviction propre à nos régions de la Basse-Meuse. Avec trop de conviction même puisque un incident surgit entre un membre de la chorale, un appelé GREGOIRE et un instrumentiste.

Les chantres sont en général d'essence susceptible ; l'affaire s'envenime et prend de telles proportions que le Curé, pour éviter des incidents regrettables dans l'église, interdit l'accès du jubé aux Grégoire.

Le premier moment de consternation passé, les Grégoire et les familles qui leur sont alliées²⁶⁰ passent à l'action : le dimanche suivant, ils convoquent un pasteur de Herstal qui vient célébrer le culte à leur demande.

Inutile de décrire l'émoi provoqué par cette action ! Les Grégoire sont voués aux gémonies et brûlés en effigie sur la place publique.

Le Curé a beau intervenir et remontrer aux paroissiens que ce ne sont pas des procédés pour convaincre les réactionnaires, rien n'y fait !

Les chansons succèdent aux quolibets, et les Grégoire doivent finalement s'expatrier à Wandre, pour éviter la fureur de leurs adversaires.

²⁵⁹ CURE DE CHERATTE, liber memorialis, feuille 28.

²⁶⁰ "les sept ménages" dont parle le liber memorialis.

A ce moment, la presse s'empare de l'affaire et les secours affluent pour soutenir les "*héroïques victimes de Cheratte*", les "*martyrs de Cheratte*". Dès ce moment, le culte est établi, et bien établi. Il s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les quelques familles alliées aux Grégoire ; quant à ces derniers, le seul descendant vient de s'éteindre en Amérique.

Les réfractaires de Cheratte qui s'étaient convertis au protestantisme pour une question ne relevant nullement de la religion proprement dite, devaient se rattacher à l'une des multiples sectes protestantes. Ils n'avaient que l'embarras du choix et se réclamèrent des calvinistes de Genève.

Voilà comment naquit la secte calviniste à Cheratte, d'une querelle de jubé !



Le temple protestant de Cheratte

d) la Mosquée de Cheratte.

Pour rédiger cet article, nous avons interrogé avec l'aide d'un interprète, Monsieur Kerlakian, des membres de la communauté turque de Cheratte. Ceux-ci ont demandé que nous taisions leur nom et nous ne les nommerons pas ; nous tenons cependant à les remercier pour leur collaboration car cette communauté qui vient d'apparaître est loin d'être connue et, dès lors, il y a un risque d'incompréhension, ce qui ne fut pas le cas pour les flux migratoires précédents qui s'inscrivaient dans la mouvance chrétienne (catholique, protestante ou orthodoxe). Ajoutons que toute photo, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la mosquée nous a été interdite et nous avons respecté cette interdiction.

Les Musulmans sont libres d'accepter leur religion ; pour y adhérer, ils doivent reconnaître que Dieu est unique et seul, que son prophète est Mahomet ; ils doivent reconnaître leurs paroles saintes et accomplir un pèlerinage à La Mecque ; ils doivent aussi, en guise d'aumône, laisser le quarantième de leur salaire aux pauvres. Enfin, ils doivent accomplir ce que Dieu leur demande pour la survivance de leur religion.

La loi morale leur ordonne de demeurer dans le droit chemin.

Les vrais Musulmans prient cinq fois par jour, sauf empêchement majeur. Où doit se faire cette prière ? La prière peut se faire au domicile, mais elle est mieux vue par Dieu si elle se fait à la Mosquée ; de plus, si la prière est commune elle doit se faire à la Mosquée, et si les fidèles sont plus de cinq la présence du « prêtre » est obligatoire.

Des ouvriers turcs étant venus s'établir en assez grand nombre à Cheratte ces dernières années, le Charbonnage mit donc, fin 1963, à leur disposition un local dont ils firent leur Mosquée. Ils peuvent donc prier soit en solitaire, soit en groupe, dans des chambres aménagées en chapelles, soit à la Mosquée. Signalons qu'à l'occasion de rassemblements massifs, il peut se faire qu'une église soit "désaffectée", le temps nécessaire pour ces rassemblements, et mise à leur disposition ; ce fut le cas, dernièrement, pour l'église Saint-Barthélemy, à Liège ; cela devrait pouvoir aussi être le cas pour l'église Notre-Dame (Cheratte-bas).

Celui qui occupe la fonction correspondant à nos « prêtres » et qui dirige la cérémonie est le Hoca ou Imam ; c'est lui qui prend la parole, qui fait prier. En pays musulman, il est nommé après des études religieuses ; évidemment à Cheratte ce serait pour le moins malaisé, et c'est celui des ouvriers qui est le plus instruit qui prend la direction des offices : le Hoca actuel est ainsi actuellement Monsieur CALIKFEHNI, à Cheratte. Signalons que pour ce qui relève de la théologie, un supérieur est dépêché officiellement à Bruxelles de la part du gouvernement turc.

Dans la vie religieuse, le vendredi est important, un peu comme le dimanche pour les catholiques ; les vendredis, à peu près cinquante fidèles se rendent à la Mosquée. Il y a aussi deux fêtes religieuses importantes chaque année :

- "Ramadan" :

Pendant un mois, les fidèles ne peuvent ni manger, ni boire, ni fumer, du lever au coucher du soleil et doivent suivre rigoureusement les principes de chasteté.

Profitons-en pour signaler que de toute leur nourriture sont proscrits vins ou autres alcools et viandes de porc ou de cheval ; les fidèles nous ont déclaré que cette défense frappant certaines viandes n'a rien d'inhumain, puisqu'il leur reste tout de même un choix de viandes de mouton et de bœuf, le tout est d'être attentif pour juger si la provenance que leur indique le boucher est authentique : la seule viande qu'ils peuvent consommer doit provenir d'un animal tué selon les rites prescrits, ce qui leur confère la garantie « *Halal* » ; tout ce qu'ils consomment doit correspondre au caractère halal garantissant la conformité du traitement de la viande, l'absence d'alcool, ...

La fin du Ramadan se marque par trois jours de fêtes.
Cette année : 21, 22 et 23 décembre 1968.

- "Kurban Bayrami"

Deux mois et dix jours après le *Ramadan* vient la fête de l'immolation, ou "Kurban Bayrami", d'une durée de quatre jours.

Ce sont les parents qui donnent à leurs enfants la première éducation où tout découle de l'assimilation d'extraits du Coran.

En plus des cinq prières quotidiennes existent les prières avant et après les repas ; de plus chaque acte qu'accomplit le fidèle doit s'accomplir "Au Nom de Dieu", dès lors c'est avec la formule "*Bismillah*" correspondant à "Au Nom de Dieu", qu'il commence à écrire, à travailler, à conduire

Comment se présente un office à la Mosquée de Cheratte ?

Les fidèles sont appelés, cinq fois par jour, à la prière par le *Muezzin* ; ordinairement cet appel doit se faire depuis le *minaret*, mais comme la Mosquée de Cheratte en est dépourvue, c'est à l'intérieur de celle-ci qu'il a lieu. Le fidèle entre alors dans une grande salle à l'avant de laquelle se trouve une sorte de "chaire de vérité" surmontée d'une coupole.

Sur les murs se trouvent des inscriptions en écriture arabe, il s'agit d'extraits du Coran, et toute image est interdite. Par terre se trouve un grand tapis ; remarquons ici, qu'à l'exception de la chaire de vérité, il n'y a pas le moindre mobilier. Une fois entré le fidèle se met à genoux sur le tapis et la prière commence sous la direction du Hoca ou Imam.

Comment se marquent les diverses étapes de la vie ?

Le mariage est célébré au consulat, et la cérémonie civile est suivie d'une cérémonie religieuse.

Et les funérailles ?

Lorsqu'un membre de la communauté est défunt, celle-ci s'assemble chez lui pour prier ; ensuite, une seconde grande prière a lieu à la Mosquée ; c'est alors que le corps est rapatrié en Turquie où d'autres prières auront lieu à nouveau dans une mosquée, puis dans le cimetière.

Quant aux autres actes religieux tels que la *circuncision*, ils ne peuvent s'accomplir qu'en Turquie.

Si certaines cérémonies, comme nous venons de le voir, ne peuvent avoir lieu qu'au Consulat ou en Turquie, c'est parce qu'une trop grande responsabilité y est attachée, une responsabilité et un respect exigeant la présence d'un vrai théologien.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que la religion musulmane a su s'adapter à la vie à Cheratte ; d'ailleurs, lorsqu'un fidèle interrompt son travail parce que c'est le moment de la prière, ses employeurs le laissent libre car ils savent qu'il n'y a là aucune manœuvre revendicatrice ; au contraire, ils admirent son manque de respect humain, et ils savent que ce quart d'heure "perdu", l'ouvrier le rattrapera par son travail acharné. Bien entendu, le jeûne du *Ramadan* peut amener des baisses de rendement dans le travail ou dans l'étude, mais il arrive à présent que des dérogations soient permises surtout en ce qui concerne des travaux trop lourds.

2. Vie intellectuelle et artistique.

a) l'enseignement aux origines

Jusqu'à la période française, si l'éducation physique était complètement négligée, l'éducation intellectuelle était très rudimentaire ; il ne pouvait en être autrement avec un programme élémentaire qui était encore facultatif : on y enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme²⁶¹.

Quand l'enfant avait ruminé son syllabaire par la méthode dite d'épellation, il passait à la lecture courante, principalement sur la base du catéchisme ; la lecture expressive était alors inconnue. En calcul, l'élève étudiait les quatre règles fondamentales ; celui qui abordait les fractions était un savant !

Le recrutement du personnel enseignant se faisait un peu au hasard ; le choix des maîtres était très limité parce que ceux-ci jouissaient de rétributions par trop dérisoires. De plus, l'instituteur cumulait parfois plusieurs fonctions afin de pouvoir augmenter son traitement.

C'est ainsi que, bien souvent, les élèves des divisions inférieures étaient laissés aux soins des élèves plus avancés, lesquels remplissaient les fonctions de moniteur.

Le maître avait recours au mode individuel pour la division supérieure, au mode simultané avec les débutants.

La loi du 23 septembre 1842 transforma l'enseignement primaire. Il y eut un service d'inspection, un programme comprenant l'enseignement de la religion, de la morale, de la lecture, du système légal des poids et mesures, ainsi que des éléments de calcul et des éléments de la langue française.

Par la suite également, les garçons furent séparés des filles.

²⁶¹ D'après M. COLLEYE, Argenteau et ses environs, p. 110.

Voici quelques-uns des conseils qui furent donnés aux instituteurs.

Les punitions autorisées sont les suivantes :

- 1) la réprimande particulière ou publique,
- 2) la mise debout au milieu de la classe ou la mise au banc de punition,
- 3) la retenue après la classe sous la surveillance de l'instituteur,
- 4) le retrait de bonnes notes,
- 5) l'exclusion temporaire pour cinq jours ou plus,
- 6) l'exclusion définitive.

C'est l'instituteur en chef qui est juge du cas où l'une des cinq premières catégories doit être infligée ; quant à l'exclusion définitive, il ne peut en prendre seul la décision.

Signalons que c'est seulement en 1914 que l'école primaire sera rendue obligatoire dans toute la Belgique.

b) l'enseignement à l'époque contemporaine

I. l'enseignement à Cheratte Bas.

Les écoles communales furent organisées très tôt ; ses directeurs furent successivement : Messieurs Marnette, Gordenne, et Volon (actuellement).

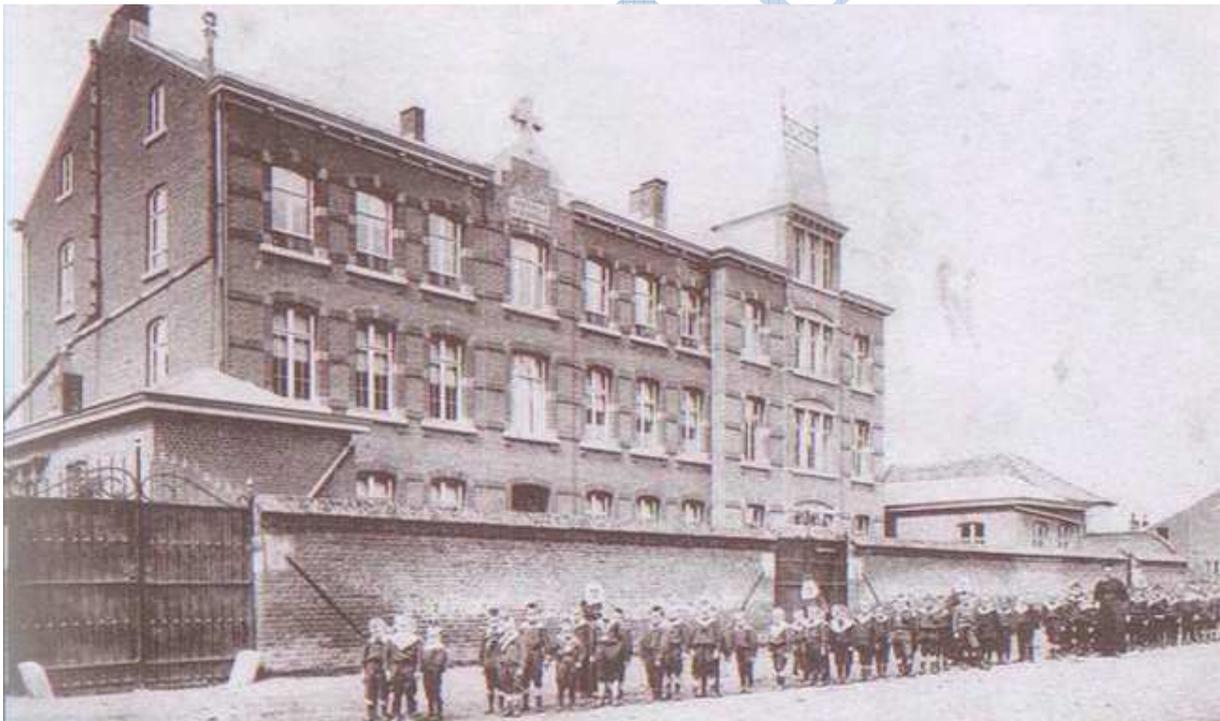
Quant aux directrices, il y eut Mesdames Monami, Keucher, Bonhomme, et Godefroid (actuellement).

En 1903 paraît en France la loi Combe ; les religieuses de l'ordre des Saints Cœurs de Jésus et Marie, dont la maison Mère se trouve à Paramé, près de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), quittent la France et viennent établir un pensionnat pour garçons à Cheratte. Elles achètent à Monsieur le Curé Wey de quoi établir leur couvent, à charge d'entretenir une école paroissiale ; cette école sera mixte jusqu'en 1928.

Ci-après, nous présentons trois photos de l'Institut Saint-Dominique qui ont été prêtées par Monsieur l'Abbé Fossoul.



Façade arrière (avec cour de récréation)



Façade avant (côté rue)

Observons la remarquable symétrie des deux façades avec sur chacune l'inscription *Institut St-Dominique* (école que les religieuses – plus d'une douzaine – avaient eu la charge de tenir en établissant leur couvent) ainsi que l'inscription Pensionnat de garçons sur la façade arrière qui rappelle qu'un pensionnat de garçons faisait partie de l'ensemble. L'observation de la cour de récréation, surveillée par les religieuses, révèle quelques amusements des enfants de l'époque : cerceau, cheval de bois basculant, trottinette, tricycle, ...



Extrémité de la façade avant (partie gauche de la photo) et vue vers l'église Notre-Dame telle qu'elle fut de 1838 à 1909

Très tôt les grands garçons quittèrent le couvent pour aller suivre un enseignement plus viril à Wandre, dans une école de frères, français également.

En 1914 éclata la première guerre mondiale. Les frères de l'école de Wandre rejoignent leur patrie pour la servir ; l'école est reprise par des laïcs.

En 1928, Monsieur Kariger prend aux religieuses la direction des classes de 4^e, 5^e et 6^e. En 1930, son frère prend en mains l'enseignement des classes de 1^e, 2^e et 3^e.

Nous avons signalé que l'enseignement des religieuses avait perdu la faveur des garçons parce qu'il n'était pas assez viril ; son prestige diminuera aussi pour une autre raison : le couvent était enclavé dans le Charbonnage, et le développement de ce dernier l'étouffait de plus en plus ; plusieurs parents prirent alors peur de continuer à laisser leurs enfants dans cet entourage.

C'est ainsi que l'institut, qui se nommait "Institut Saint-Dominique" fut vendu aux Charbonnages du Hasard en 1955 et les religieuses, dont le souvenir est resté vivace à Cheratte, s'en allèrent les unes à Bruxelles et les autres à Paramé. Plusieurs Cherattois ne manquent pas d'aller les saluer lorsque le trajet des vacances les amène à passer dans la région de Paramé.



Façade avant actuelle de l'ancien Institut St-Dominique
devenu bâtiment abritant les bureaux du charbonnage

En 1956, Monsieur l'abbé Rondia devient Curé de Cheratte ; voici ce qu'il écrit dans le "Journal de Dalhem" du samedi 27 juillet 1957 :

"Les écoles des filles appartenaient depuis 1902 à des religieuses bretonnes. Leur propriété était hypothéquée pour 900.000 francs et a été vendue au Charbonnage.

Mon prédécesseur a bien dû songer à construire sur d'autres terrains, rares à Cheratte. J'ai acheté pour la somme de 400.000 francs, 60.000 francs de frais en plus.

A présent, nous devons bâtir six classes, le plus tôt possible de façon à libérer les locaux du Charbonnage. Il nous faut encore à présent 1.500.000 francs.

A côté de cela, sans compter les autres œuvres, il faut nous occuper des écoles des garçons, logés dans trois baraques vieilles de 30 ans."

Comment les sommes citées par Monsieur le curé Rondia ont-elles été trouvées ?

Le liber memorialis²⁶² nous apprend qu'une première réunion des hommes de bonne volonté eut lieu le jeudi soir 13 juin 1957. Sa réussite complète laissait augurer de la bonne poursuite de la besogne en vue. A l'unanimité, il fut décidé que Monsieur l'abbé Rondia se rendrait dans quelques maisons de Cheratte pour obtenir des prêts d'argent sans intérêt. Ensuite, on dressa un plan de collectes par enveloppes dans les paroisses les plus favorisées ; on allait voir se dessiner deux grandes figures, Messieurs Montrieux et Delarue, devenant les prospecteurs qui pendant un an et demi allaient rendre visite aux révérends curés des environs. Monsieur le vicaire Hardy prit sur lui la hardiesse de livrer une première bataille à Kanne, sa paroisse d'origine : ce sermon pour les écoles rapporta la somme de 5.040 frs., et il fut suivi de nombreux autres sermons dans diverses paroisses.

Un cahier relate les résultats des diverses collectes : 762.252 francs, jusqu'en mai 1959, date à laquelle Monsieur l'abbé Rondia a jugé bon de devoir arrêter les prospections par suite de la signature du Pacte Scolaire.

Les Directeurs de l'enseignement libre furent Monsieur Kariger, de 1928 à 1966, puis son frère ; les directrices, Sœur Louise de Jésus (qui enseigna jusqu'à plus de soixante ans) puis Mademoiselle Orban (encore actuellement).



Photo prêtée par Monsieur Kariger
Monsieur Kariger et ses écoliers dans la cour de récréation de l'école (vers 1950)

²⁶² Cure de Cheratte, liber memorialis, feuille 131.

Au cours de ce travail, nous avons déjà vu bien souvent que l'immigration avait à Cheratte des répercussions dans pratiquement tous les domaines ; en est-il de même en ce qui concerne l'enseignement ?

Monsieur Kariger nous a signalé qu'une année, sur 105 de ses élèves, 80 étaient étrangers. L'enseignement qui est donné à un ensemble aussi "bariolé" peut-il être profitable ? Les étrangers s'assimilent-ils rapidement ? Nous allons tenter de résoudre ces questions.

Espagnols et Italiens s'habituent assez facilement : des comparaisons de mots s'établissent, les racines jouent, de plus beaucoup de choses sont simples ; c'est ainsi qu'ils comprennent mieux que les Belges des termes comme par exemple "pétrifier", que parfois ils utilisent des termes qui sont très poétiques pour nous mais qui se rapprochent de termes courants chez eux : un coup d'œil sur leurs rédactions suffit à nous le prouver.

Les chiffres semblent ordinairement plus assimilables, surtout pour Polonais, Grecs, Turcs.

La pratique courante du français s'acquiert rapidement ; d'ailleurs le français est la langue véhiculaire dans la Cité, c'est la seule que chaque nationalité connaît, et les enfants l'apprennent à leurs parents.

En ce qui concerne les rapports entre élèves, il est certain que le mélange des races fait régner dans les classes un sang plus bouillant. Pour les jeux de la cour de récréation, le personnel enseignant essaie d'éviter que naissent certains nationalismes et il empêche dans la mesure du possible les joutes opposant des « équipes nationales ».

En résumé, nous pouvons conclure que pour les immigrés, il n'y a un problème que s'ils sont de culture trop différente – par exemple une autre écriture – et s'ils sont arrivés tardivement, mais il y a des classes de récupération et des cours se donnant dans les diverses langues de la Cité. En ce qui concerne le cours d'histoire, il n'y a pas de difficulté particulière puisque ce cours sort souvent des limites de nos frontières ; en ce qui concerne les "sciences", ce sont les étrangers qui expliquent aux Belges ce que sont les olives, comment est fait le vin ... Pour le cours de français, Italiens et Espagnols apportent énormément, leur langue étant - comme le français - une langue romane. En somme, le bilan se solde par un enrichissement.

II. l'enseignement à Cheratte-Hauteurs.

1 Enseignement primaire

Une école de religieuses était bien près de s'élever dans la Paroisse de Cheratte-Hauteurs, quand Monsieur Remacle, son curé, dut la quitter en 1906.

En effet, nous avons retrouvé une lettre datée du 2 septembre, signée de la Prieure Générale du Couvent des Dominicaines de Monteils dans l'Aveyron (France) qui jette au grand jour les espérances cachées et l'action persévérante autant que modeste de Monsieur l'abbé Remacle.

Cette lettre nous apprend que des religieuses du susdit couvent lui sont promises ; qu'il obtient de la Maison de Monteils, une subvention de 8.000 francs pour l'aider à fonder son œuvre ; que le traitement de chaque sœur sera de 300 francs ; qu'au surplus, les religieuses feront tout leur possible pour arriver tôt ou tard à une école subsidiée ...

Dès que, en 1908, Monsieur l'abbé Brabant, successeur de Monsieur l'abbé Remacle, se vit en possession de la somme de 14.000 francs provenant de trois fondations²⁶³, il se mit en besogne de réaliser le projet tant caressé de son digne prédécesseur : la construction d'une école de religieuses.

Il se mit donc en relation avec la Prieure Générale du Couvent des Dominicaines de Monteils, lui demandant si elle pourrait aux conditions stipulées dans sa lettre à Monsieur l'abbé Remacle, en date du 2 septembre 1906 (cfr. supra), lui fournir trois religieuses de son ordre au mois d'octobre 1908. La Révérende Prieure crut alors devoir exiger 500 francs par religieuse, au lieu des 300 francs prévus, alléguant pour raison la cherté de la vie en Belgique. Ne pouvant s'engager à trouver annuellement une somme de 1.500 francs, le curé se vit forcé à rompre les relations, et chercha ailleurs.

Il trouva enfin, les sœurs de l'Immaculée Conception de Niort, qui avaient déjà des établissements à Hermalle-sous-Argenteau et à Saint-Remy. Il obtint satisfaction auprès de ces bonnes sœurs en leur demandant trois religieuses, aux mêmes conditions qu'à Saint-Remy, soit : 200 francs par religieuse, plus le chauffage et l'éclairage.

Puis ce furent les travaux de la construction et de l'inauguration de l'école.

Le curé s'adressa pour les plans à Monsieur Eugène Jamart, architecte à Liège, dont l'avant-projet fut adopté avec enthousiasme. Les plans définitifs, devis estimatifs et cahier des charges furent adoptés et signés le 15 avril 1908. L'exécution des travaux fut adjugée, moyennant 23.000 francs à Messieurs Debatisse de Bellaire et Dumoulin Frères de Wandre.

²⁶³ Voir aux pages 131 et 132 du présent ouvrage.

La plus élémentaire prévoyance forçait Monsieur l'abbé Brabant à compter sur une dépense de 25.000 francs. Il se mit donc en campagne, et dans le cours de l'année, parvint à recueillir encore environ 8.000 francs, ce qui fit monter le capital à 22.000 francs²⁶⁴.

Toutefois, ce capital n'était pas en caisse ; loin de là ! Aussi, Monsieur le Curé exposa sa situation à Madame Mourquin, qui le rassura en lui promettant autant de secours qu'il en faudrait.

"Empruntez ce qu'il vous faut, lui dit-elle ; je payerai les intérêts et je rembourserai le capital petit à petit."

Monsieur l'abbé Brabant emprunta donc, le 15 août 1908, à Mademoiselle Debouxhay de Hoignée, une somme de 7.000 francs à 3 % et remboursable en 4 ans. Madame Mourquin n'ayant encore versé que 7.000 francs sur les 10.000 francs primitivement promis, la dette ne s'élevait donc, en réalité, qu'à 4.000 francs. Au reste, la digne bienfaitrice s'était engagée à verser 2.000 francs chaque année, jusqu'à l'extinction des besoins. Le 11 mars 1908, à l'occasion de la fête de Saint-Joseph, elle écrivait ceci au curé :

"En tout cas, Monsieur le Curé, vous pouvez être assuré que je ferai pour votre belle œuvre tout ce que je pourrai, dans la mesure de mes moyens et de vos besoins. "

La première pierre de l'établissement fut posée à l'angle antérieur de l'annexe de gauche. Elle fut bénite par Monsieur l'abbé Wilmet en présence de l'entrepreneur Monsieur Debatisse, de Monsieur l'abbé Grandchamps et du curé de la paroisse.

Les Révérendes Sœurs prirent possession de leur nouvelle demeure le jeudi 15 octobre 1908, fête de Sainte-Thérèse, une des patronnes de leur ordre. Le 19 du même mois eut lieu la belle cérémonie de la bénédiction de l'école, en présence d'une foule énorme, endimanchée. L'Institut Saint-Joseph était né... et baptisé.

En 1912, une école de mécanique est ajoutée à l'Institut Saint-Joseph. Cette école resta à Cheratte-Hauteurs, jusqu'en 1962, date à laquelle elle alla s'installer à Visé, dans les anciens bâtiments du Casino, puis à Noël 1963 dans les nouveaux locaux, 2, rue de la Croix-Rouge (Quartier de la Gare).

En septembre 1921, on créa à l'école primaire de Cheratte Saint-Joseph une classe de 4^{ème} degré.

La rentrée scolaire de cette année-là accusait une population de 120 élèves.

²⁶⁴ Soit les 14.000 francs des fondations dont il est question à la page précédente, plus les 8.000 francs recueillis : ce qui fait 22.000 francs.



Institut Saint-Joseph

L'école primaire

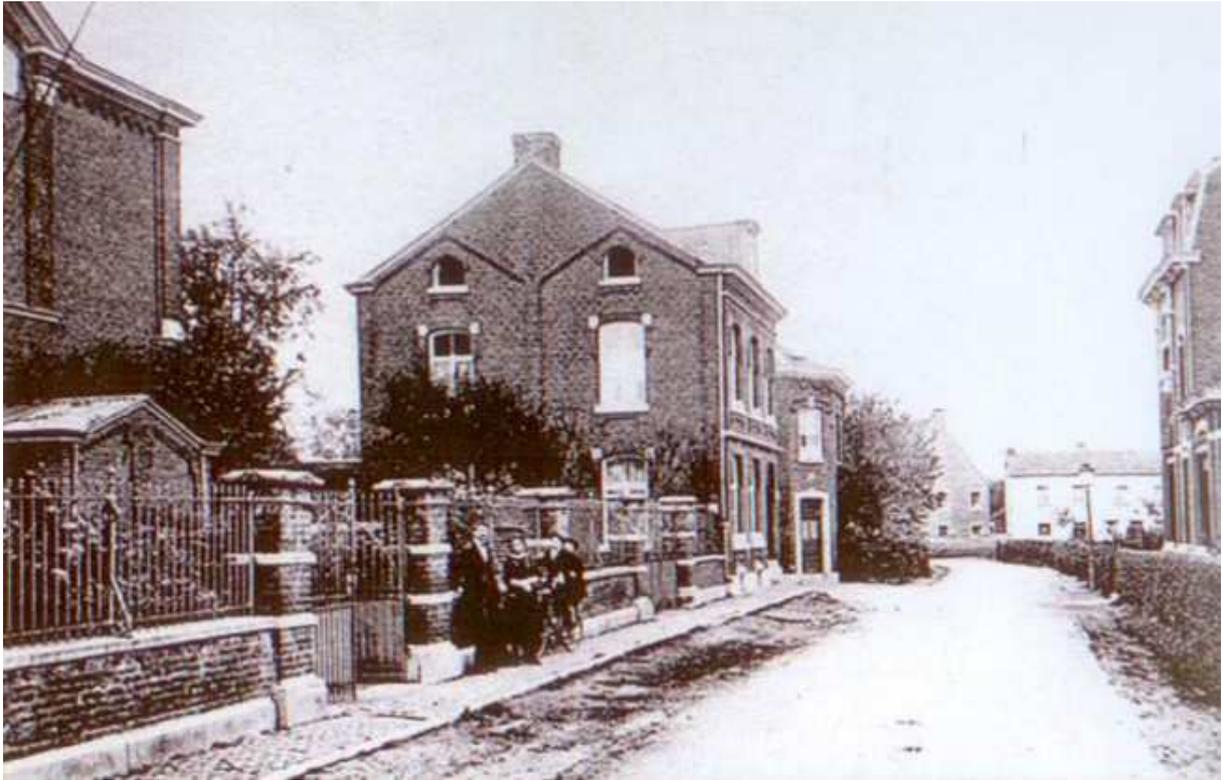
A droite de l'entrée de l'école primaire,
l'atelier de mécanique

Cheratte-Hauteurs comprend également un réseau officiel d'enseignement ; les bâtiments de cette école communale ont été construits en 1874, sous le maïorat de Nicolas Warnant. Nous ne nous sommes pas attardés à leur étude car, du fait que cet enseignement est "entretenu" par l'administration communale, les problèmes que nous venons d'étudier ne se posent pas pour lui.

A propos de ces bâtiments : les deux barrières de l'école communale donnaient rue Sabaré ; l'une était l'entrée de la cour des filles et l'autre celle des garçons ; deux maisons étaient attribuées à la direction.

La construction créa une polémique entre Cheratte et Barchon : à l'époque Barchon faisait partie de la commune de Cheratte (jusqu'en 1879) et à Barchon on trouvait que les sommes consacrées aux bâtiments (160.000 francs sans les meubles) étaient beaucoup trop élevées par rapport à ce qui avait été dépensé pour leur école.

Ecole communale de Cheratte-hauteurs



À l'époque où les trottoirs étaient rares et où la rue n'était pas asphaltée



Photo actuelle

2 Enseignement secondaire (technique et professionnel)

Nous venons de découvrir qu'une école de mécanique a été fondée à Cheratte-Hauteurs en 1912. Pour comprendre ce qui a engendré cette création, il nous faut revenir à notre évocation de *l'Histoire de l'armurerie dans la région*²⁶⁵.

- **Les armuriers cherattois et leur formation à la fin du 19^{ème} siècle.**

Quand vous parcourez les rues de Cheratte-Hauteurs, de Wandre et des communes environnantes, vous apercevez beaucoup de maisons avec une annexe aménagée en garage, buanderie ou arrière-cuisine ; si vous les regardez de plus près, vous pouvez constater que la plupart de ces annexes possèdent un « œil-de-bœuf ».



²⁶⁵ Voir ce qui a été rapporté au chapitre 2.2.b à partir de la page 186.

Au début du siècle, ainsi que le confirme le *tableau du recensement du nombre d'armuriers en 1896* figurant dans le chapitre cité, la région, après avoir été un berceau de l'armurerie, en restait un maillon fort, organisé en « *armurerie à domicile* ». Les annexes étaient des petits ateliers d'armuriers et l'« œil-de-bœuf » apportait l'aération nécessaire à la forge. Cette armurerie à domicile occupait, selon le recensement, près de 15.000 armuriers dont les armes ou parties d'armes étaient convoyées à pied ou en chars-à-bancs vers les 200 fabricants d'armes auprès desquels les ventes se négociaient et il y eut jusqu'à 30.000 ouvriers qui furent concernés par cette filière. Il fallait réaliser les différents éléments des armes, les assembler, les achever, les passer au banc d'épreuves, négocier leur vente, mais il y avait également tous les métiers annexes que ce soit pour la production et le travail de l'acier, la taille des limes,...



Noël Josse, tailleur de limes, dans son atelier
(photo prêtée par Joseph Josse)

Dans les tableaux statistiques consacrés à l'activité des Cherattois nous avons constaté que l'armurerie concernait à cette époque plus des deux tiers des habitants.

A l'époque, ce sont presque toutes les maisons de la région qui étaient dotées d'un atelier d'armurier et les garçons, habitués depuis leur tout jeune âge à jouer dans cette pièce entre les limes et l'étau, à bricoler eux-mêmes leurs jouets, à imiter le labeur paternel, ... étaient tout *naturellement attirés par la « mécanique »*. Quant aux filles et aux jeunes femmes, nombreuses étaient celles qui avaient leur place dans l'atelier familial. C'est ainsi que la relève s'assurait par une formation « sur le tas » dans des ateliers familiaux réputés ; nous avons vu que de nombreuses inventions liées à l'armurerie trouvent leur origine à Cheratte, plusieurs armuriers cherattois ayant inventé des systèmes brevetés qui se sont répandus à travers l'Europe et à travers le monde industriel de l'époque ; nous avons illustré ce point

dans le chapitre consacré à l'armurerie (revolver à 18 canons, étapes successives jusqu'à l'obtention d'un brevet, ...).

La répartition du travail des armuriers à domicile visait la qualité et ne se prêtait guère à une production de masse alors que les demandes d'armes de qualité étaient croissantes. Cela amena peu à peu les fabricants d'armes à s'unir ; en 1870 ; quelques « maisons » établirent un atelier commun à Herstal : le « *Petit Syndicat* » (parce qu'il était établi par un syndicat de maîtres armuriers mettant ensemble leur savoir-faire) ; en 1886, une société en nom collectif était constituée : les « *Fabricants d'Armes Réunis* » ; en 1888, la dénomination « *Fabrique Nationale d'Armes de Guerre* » était choisie. Résultat : nous avons vu que l'organisation de l'armurerie à domicile allait se mettre à décliner, les ouvriers de la région allant travailler à Herstal ; c'est toujours le cas aujourd'hui : ici, on dit de ces ouvriers qu'ils vont *travailler à la F.N.* ou qu'ils vont *travailler au Syndicat*.

Comment allaient pouvoir se former les garçons qui, auparavant, après l'école primaire se formaient « sur le tas » en imitant le labeur paternel ? Etaient-ils condamnés à traîner dans les rues de Cheratte-Hauteurs ?

- **Une école de mécanique à Cheratte-Hauteurs.**

Pour répondre à l'attrait pour la « Mécanique » des jeunes garçons de la Basse-Meuse et leur permettre d'acquérir une formation valable, tant humaine que technique ne se limitant plus à un seul type de pièces de fusil mais s'ouvrant à la métallurgie en général, le curé de Cheratte-Hauteurs (Mr l'abbé BRABANT), aidé du curé de Saint-Remy et du sénateur de PONTIERE (un homme politique, habitant au Château de Montglion à Argenteau, connu pour avoir maintes fois apporté son soutien et son aide dans la région) entreprit en 1912 les démarches nécessaires pour acheter l'usine LEBEAU, située à l'ombre de son clocher et à côté de l'école primaire Saint-Joseph. L'usine étant entièrement équipée de matériels et de machines, il a suffi de recruter le corps professoral pour que, s'ajoutant aux classes de primaire, naisse l'institut Saint-Joseph, première école « technique » fondée par l'Evêché, une des plus anciennes écoles techniques du pays, une *école de Mécanique* inscrite dans l'Histoire de la Basse-Meuse.



Extrait

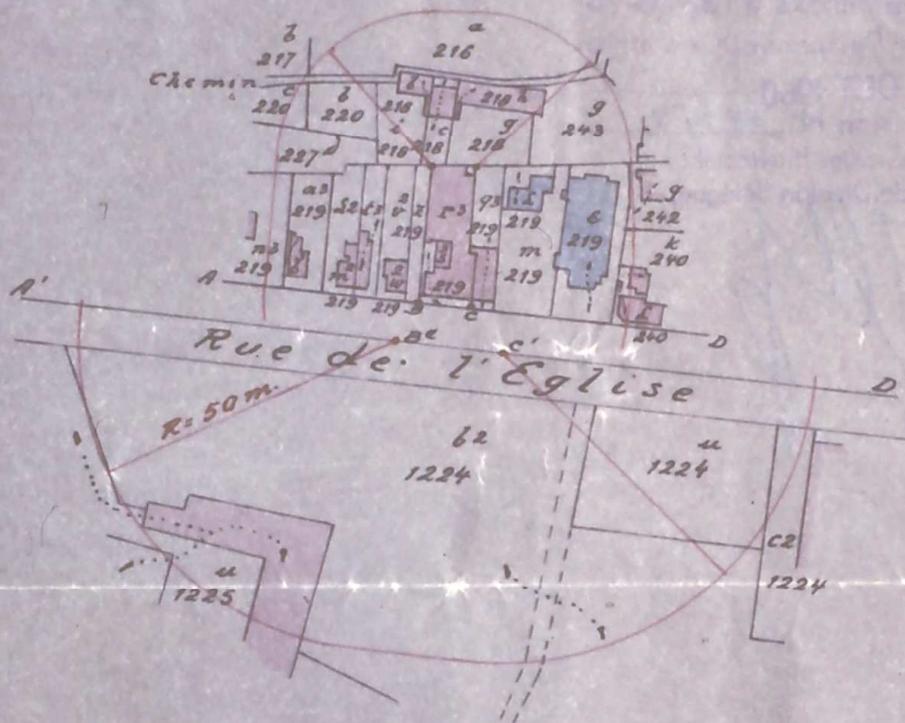
du plan cadastral de la Commune de

CHERATTE.

Section **A**

Echelle: 1/2.500

N



Echelle: 1/1.250

Rayon de 50 mètres.

REPRODUCTION INTERDITE (1)

N° 2660¹⁴ du registre mod. 436

Coût: *aucune taxe*

Certifié conforme aux indications du plan cadastral.

Lige, le 1^{er} juin 1906
Le Chef de Bureau de la Conservation,

Foutaud

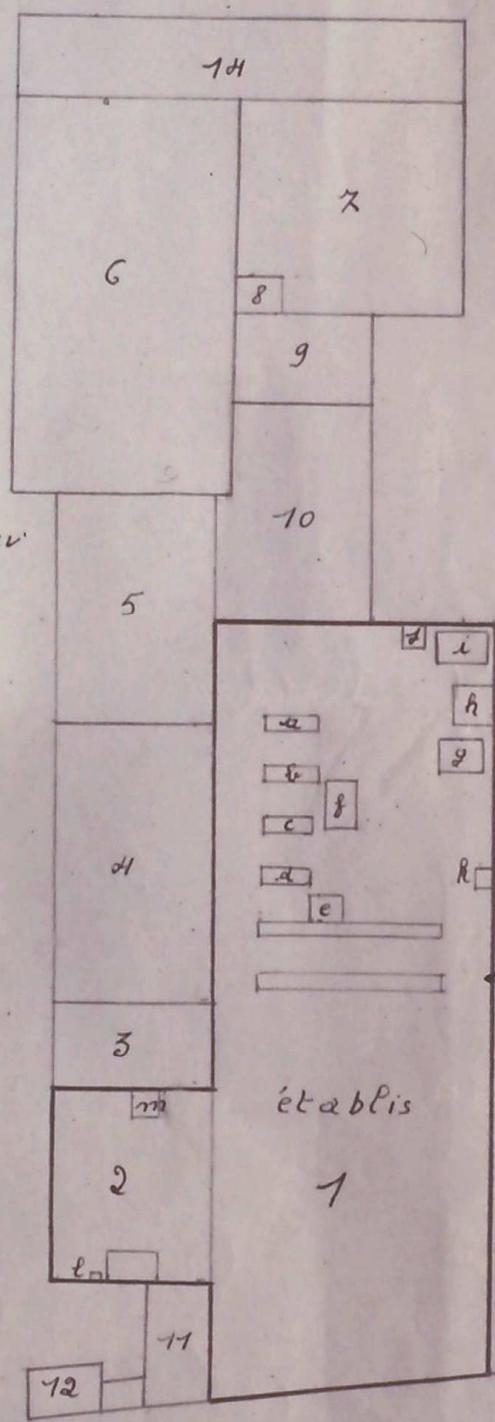
Coût :	Fr.	C.
pour 14 parcelles	30	00
pour 23 parcelles en plus	66	00
pour tenants		
pour propriétaires		
pour contenances		
TOTAL	96	00

(1) L'administration se réserve de faire valoir, devant les tribunaux, ses droits contre ceux qui ne respecteraient pas cette interdiction.

- a) tour mondial
moteur: 1cv
- b) tour mondial
moteur: 1cv
- c) tour celtic
moteur: 1,9 cv
- d) tour celtic
moteur: 1,9 cv
- e) fraiseuse
moteur: 1,5cv
- f) rectifieuse
plane
moteur: 2,7cv
- g) etau-limeur
moteur: 1,25 cv
- h) rectifieuse
cylindrique
moteur: 2,3 cv
- i) fraiseuse
moteur: 1 cv
- j) moteur com-
mandant un
manège 5cv
- k) moteur com-
mandant un
manège 3 cv
- l) moteur-forge 1,5cv
- m) appareil de
soudure

15 rue de l'Eglise

- 1) atelier
- 2) forge
- 3) escaliers éta
- 4) classe
- 5) lavoir
- 6) salle
- 7) refectoire
- 8) cave
- 9) Bureau
- 10) maison
- 11) magasin
charbon
- 12) urinoires et
- 13) allée
- 14) trottoir



Notre pour être annexé à l'acte
de répartition permanente en
date du 20/07/54
n° N: 68754
Bureau Provincial
Le Chef de Bureau délégué

[Handwritten signature]



A gauche : l'Ecole de Mécanique ; à droite, la tour de l'église Saint-Joseph ;
au centre, en arrière-plan, l'école primaire



L'atelier de l'Ecole de Mécanique « à l'ombre » du clocher

A noter que c'est une dizaine d'années plus tard, en 1921, que la F.N. décida elle aussi de créer une école de formation professionnelle destinée à pourvoir ses ateliers d'ouvriers

qualifiés ; cette création entraîna la diminution du nombre d'élèves de l'école de mécanique Saint-Joseph qui passa de 30 à 16 élèves mais, dès 1924, le nombre d'élèves remontait à 37.

- **L'Institut Technique et Professionnel Saint-Joseph à Cheratte-Hauteurs.**

Une école d'Enseignement Secondaire à Cheratte-Hauteurs, l'initiative valait la peine que nous nous y intéressions dans cet ouvrage. Notre curiosité aurait dû être comblée facilement, la naissance ayant eu lieu il y a 55 ans à peine ; malheureusement, aucune archive ne subsistait à Cheratte-Hauteurs. Nous avons vu que l'école s'était installée à Visé en 1962 ; destination Visé où nous avons rencontré l'actuel Directeur : Monsieur l'abbé HUSQUINET, mais il n'y avait que peu de semaines qu'il était « entré » à l'institut Saint-Joseph... et il n'avait pas été curé ou prêtre de la région comme ses prédécesseurs ; il ne possédait que quelques archives (qu'il faudrait classer) et ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait aucun document concernant le premier quart de siècle de son école. Nous nous sommes alors tournés vers des *témoins* ; en général, les témoignages captés par notre magnétophone commençaient par « *mon père m'a raconté que son père (ou son oncle, ou son cousin, ...)* » ; la tâche n'allait pas être aisée mais c'est sans doute ce qui a aiguisé notre souci d'en savoir plus. C'est alors que deux enseignants vont nous aider à progresser. La première, Henriette BODSON, institutrice à l'École Primaire Saint-Joseph jusqu'en 1957 connaissait tout de ses élèves, de leur famille, et de ce qu'ils étaient devenus surtout s'ils avaient poursuivi leur scolarité à l'École de Mécanique dont elle connaissait également tous les élèves et les professeurs (elle nous a raconté que, souvent, elle avait joué le rôle d'infirmière et recueilli les confidences des uns et des autres) ; le second, François BASTIN, de l'École de Mécanique, le plus ancien professeur de l'école qu'il nous fut possible de rencontrer. Ils nous ont montré plusieurs photos qu'ils nous ont autorisé à reproduire et ils étaient intarissables lorsqu'il s'agissait de décrire les éléments de photos susceptibles de nous éclairer ; Madame Bodson nous a aussi parlé de *vieux papiers* qui auraient pu traîner au presbytère. Avec Monsieur l'abbé Rouchop nous avons trouvé un carton empoussiéré marqué « *vîx papiers* » ; ces vieux papiers consistaient en du courrier des quarante premières années du siècle... et certains, en mauvais état, concernaient l'école, tant primaire que secondaire ; nous en avons reproduit quelques-uns que nous venons de proposer dans les lignes précédentes et nous en proposerons d'autres dans les pages suivantes. Le travail fut ardu mais nous nous sommes efforcé de tirer le maximum de ces documents même s'ils étaient fatigués (chiffonnés, couverts de poussière et marqués par le temps) et nous avons essayé d'exploiter les moindres indices : signatures, noms, dates, en-têtes (précieux pour l'évolution du nom, des spécificités, des grilles horaires, ... de l'école). Ainsi, nous avons pu établir un tableau reprenant les mouvements du nombre d'élèves (les plus précis possibles ou malheureusement, parfois, les moins imprécis possibles) depuis la création de l'école jusqu'aujourd'hui ainsi que le nom des directeurs qui se sont succédé.

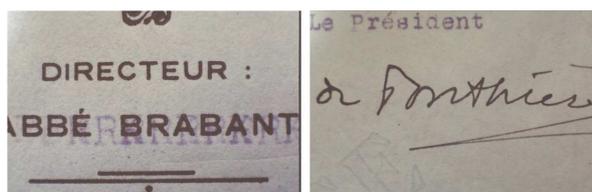
La guerre survint en 1914... deux ans après la naissance de l'école. Quel fut alors le sort de l'école de mécanique ? Pas facile de recouper les témoignages : pour les uns, l'école fut fermée ; pour d'autres, elle fut fermée puis rouverte pendant la guerre. Il est malaisé de tirer des conclusions valables ; nous n'avons pas trouvé de réelles listes d'élèves et, de toutes manières, en cette période, les adolescents de l'école de mécanique auraient eu bien des difficultés à être présents... et assidus !

Une première « certitude » cependant : des familles d'armuriers cherattoises avaient quitté la région pour se réfugier à l'étranger afin de se mettre en sécurité, à l'abri des exactions de l'armée allemande (pensons, par exemple, aux destructions dans la ville de Visé toute proche) et pour aller vivre de leur savoir-faire, ce qui n'était plus guère possible dans la région : Liège était tombée aux mains de l'armée allemande le 16 août et la F.N. elle-même avait été fermée : elle était réquisitionnée. Le gouvernement allemand avait procédé à la saisie de pièces d'armes et de machines, il avait transformé le « grand hall d'usinage » de la F.N. en hôpital pour les troupes d'occupation ; c'est ainsi que des familles se retrouvèrent en Angleterre (principalement à Londres), en France (principalement à Saint-Etienne), ou aux Pays-Bas.

Une seconde « certitude » : il devrait quand même y avoir eu une certaine « vie » à l'école de mécanique, peut-être avec le retour de quelques familles avant la fin de la guerre, puisque le curé de Cheratte-Bas (paroisse Notre-Dame), a mentionné dans son rapport consacré aux effets de guerre, rapport conservé aux Archives de l'Evêché, que le nombre de garçons présents à l'Ecole de Mécanique a augmenté de deux élèves ; il n'en est fait aucune mention dans le rapport du curé de Cheratte-Hauteurs (paroisse Saint-Joseph) mais il faut reconnaître que nous n'avons guère trouvé de renseignements à propos de cette période dans notre évocation de l'évolution de la paroisse de Cheratte Saint-Joseph²⁶⁶ excepté le fait que l'abbé Brabant a quitté la cure en 1917 pour remplir les hautes fonctions de doyen à Soumagne en étant remplacé par l'abbé Kempt, de 1917 à 1918, et que quatre curés se sont succédés entre 1917 et 1920 ; en bref : une situation peu propice à l'intégration ainsi qu'à la conservation et à l'archivage des informations.

Après 1918, l'armurerie à domicile déclina de plus en plus rapidement pour disparaître vers 1925, les armuriers s'étant embauchés à la Fabrique Nationale qui avait repris son travail normal dès novembre 1918 et s'était dégagée du groupe allemand Loewe en 1919, ainsi que dans d'autres usines de la région liégeoise. Heureusement, l'Ecole Professionnelle de Mécanique de Cheratte Saint-Joseph pouvait jouer son rôle précieux de transmission de savoir-faire des anciens.

Dans l'ordre chronologique, Messieurs les abbés BERTRAND, THOMAS, HEESER, puis DEBUS, avaient succédé comme Directeurs à Monsieur l'abbé BRABANT.



²⁶⁶ Voir à partir de la page ????

Quelques documents dont nous nous sommes efforcé d'extraire un maximum d'indices

Ministère de l'Industrie, du Travail
et du Ravitaillement.

Ministerie van Nijverheid, Arbeid
en Bevoorrading.

CABINET DU MINISTRE
KABINET VAN DEN MINISTER

N° J/MH. 45391.

Rappeler dans la réponse le numéro, le littéra, ainsi
la date.

7

ANNEXE

Réponse au n°
du 19

OBJET:

Bruxelles, le 7 Janvier 1921.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 décembre dernier j'ai l'honneur de vous faire savoir que le subside de 5600 frs. alloué, pour l'exercice 1919, à l'école professionnelle de mécanique de Cheratte, a été mis en liquidation, au nom du Directeur de cette institution, le 27 septembre 1919.

La dépêche allouant cette somme datant du 4 septembre 1919, aucun retard n'a été mis à la liquidation de ce subside.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,
Le Chef du Cabinet :

J. Houssiaux

Monsieur de Ponthière
ARGENTEAU-lez-LIEGE.

*Voici une réponse qui sera
insérée. C'est donc avec moi
qui devrai faire passer
les comptes à Bruxelles. J'ai
l'honneur m'assurer à Liege de...*

*meilleures pour votre projet et
aussi publique.
- pour l'ind. - d. Pontmieu
(ou l'été)*

COLE PROFESSIONNELLE

CHERATTE-HAUTEURS, le _____

DE

MÉCANIQUE

AGRÉE PAR L'ÉTAT

ÉTABLIE A

CHERATTE-HAUTEURS

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1920-1921.

106

1) Population scolaire: 30 élèves.

Il n'y a pas eu de 3^{me} année; les parents ayant retiré leurs enfants pour les mettre au travail.

Toutefois cette situation anormale ne se représentera pas cette année scolaire 1921-1922, tous les élèves sortant de 2^{me} année entrent en 3^{me}.

2) Assiduité: Très bonne. Très peu d'absence. Toujours motivé. Excellent esprit chez les élèves qui ont pris leurs études à cœur.

3) Genre de Travaux : a) exercices de dressage à la lime (cub, règles, équerres simples, équerres à chapeau, pièces diverses)
b) exercices d'ajustage: assemblage simples et doubles tige carrés, à queue d'aronde, en T, compas droit à secteur, compas d'intérieur, compas d'extérieur, fausses équerres, tourne à gauche et trusquin starett, pièces diverses.

c) applications aux machines: foreuses, limeuses, fraiseuses, décolésteuses, tour à fileter. Outillage et pièces diverses.

4) Cours théoriques: Français, Hygiène, Morale, Arithmétique, Dessin géométrique, Géométrie, Algèbre, Trigonométrie, Physique, Mécanique, Technologie, Projections, Dessin Industriel.

5) Appréciation Générale: Malgré leur bonne volonté nous estimons les élèves non assez préparés à l'enseignement théorique au sortir de la 6^{me} année d'études primaires.

Il serait à souhaiter de voir entrer les apprentis qu'après avoir terminé leur 4^{me} degré.

L'obligation de ce 4^{me} degré rendra sous ce rapport un très grand service à notre enseignement professionnel.

Cheratte-Hauteurs le 30 septembre 1921.

Le Directeur

J. Monin



ECOLE DE MÉCANIQUE SAINT-JOSEPH

AGRÉE PAR L'ÉTAT FONDÉE E

881
21/2/23 Cheratte-St-Joseph, le 19 février 1923.

THÉORIE
TECHNOLOGIE, MÉCANIQUE, ARITHMÉTIQUE
ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE
DESSIN INDUSTRIEL, HYGIÈNE, FRANÇAIS
MORALE.

OUTILLAGE
FORGES, TOURS, ÉTAUX, FOREUSES
FRAISEUSES, MORTAISEUSE, ÉTAU LIMEUR
RABOTEUSE, SCIE MÉCANIQUE.

PRODUCTION
MOUVEMENTS DE SOUPE, D'INDICATEUR,
DE SABLIÈRE, DE PURGEUR ET DE SIFFLET,
PIÈCES DE DÉTAIL
POUR CHANGEMENT DE MARCHÉ,
CLEFS ANGLAISES, MATRICES ET EN GÉNÉRAL
TOUTES PIÈCES DE PETITE MÉCANIQUE
PARACHEVÉES OU NON.

☺

DURÉE DES COURS : TROIS ANS

☺

L'établissement se charge
du placement des élèves diplômés.

☺

DIRECTEUR :
ABBÉ BRABANT

☺

Le Secrétaire Le Président

J. Thomas *de Fontaine*

Ecole de Mécanique
19 FEV 1923
CHERATTE-HAUTEURS

A Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail
Administration de l'Enseignement Professionnel
BRUXELLES.

Une remarque :

la mention « Abbé Brabant » a été surchargée pour continuer à utiliser ces feuilles à en-tête alors qu'en 1923 il avait quitté la cure de Cheratte et c'est l'abbé Thomas qui faisait office de directeur.

Renseignements statistiques
Situation au 31 décembre 1926

Désignation de l'institution.	Nombre de professeurs	Nombre d'élèves		Nombre de certificats de capacité délivrés aux élèves en 1926
		Filles	Garçons	
École professionnelle de mécanique de Cheratte-Hauteurs	3 professeurs 1 surveillant 2 chargés de cours généraux		49	5

ÉCOLE DE MÉCANIQUE SAINT-JOSEPH

AGRÉÉE PAR L'ÉTAT

FONDÉE EN 1912

Cheratte-St-Joseph, le 19 février 1923. 191

THÉORIE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉCANIQUE DE CHERATTE-HAUTEURS

Spécialité: ÉCOLE DE TOURNAGE

Agréée par l'Etat

Fondée en 1912

TÉLÉPHONE 70296 LIÈGE
COMPTE CHÈQUE-POSTAL N° 86432

THÉORIE

TECHNOLOGIE, MÉCANIQUE, ARITHMÉTIQUE
ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE
DESSIN INDUSTRIEL, FRANÇAIS, HYGIÈNE
MORALE

OUTILLAGE

FORGES, TOURS, ÉTAU-LIMEUR

Cheratte-St-Joseph, le 14 janvier 1931.

REGLEMENT ORGANIQUE, REGLEMENT DU PERSONNEL
ET REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

ECOLE PROFESSIONNELLE DE MECANIQUE
DE CHERATTE-HAUTEURS.

Adresse : rue de l'église 19 Cheratte-Hauteurs.

CHAPITRE PREMIER: REGLEMENT ORGANIQUE.

TITRE PREMIER : BUT ET ORGANISATION GENERALE.

- Art. 1. L'Ecole de mécanique fondée à Cheratte-Hauteurs a pour but de procurer à la jeunesse ouvrière les connaissances théoriques et pratiques en vue de la préparer à l'exercice judicieux d'un métier ou d'une profession, et de faire en même temps son éducation d'après les directives du Comité Organisateur.
- Art. 2. L'école est un établissement libre, créée par l'autorité diocésaine, représentée par le Comité organisateur et aidée par les organisations patronales et ouvrières.
- Art. 3. Son action actuelle consiste à former des mécaniciens tourneur

RE III : OBLIGATIONS DES PROFESSEURS ET SANCTIONS.

49. Les professeurs doivent se trouver à l'établissement ci minutes au moins avant l'heure des leçons. Ils surveillent l'entrée et la sortie de leurs élèves et le passage dans un autre cours. Les autres heures de surveillance sont déterminées par le directeur.
50. Les professeurs ont la police de leur classe; ils veillent au maintien de la discipline et au bon emploi du temps. Ils sont responsables du matériel qui leur est confié.
51. Nul professeur ne peut s'absenter sans avoir obtenu, au vingt-quatre heures à l'avance, un congé régulier.
52. Suivant que le congé doit durer moins de quinze jours ou delà de quinze jours, l'interimaire est désigné par le Directeur ou par le Président de la commission administrative. Dans ce dernier cas, la désignation est soumise pour approbation au pouvoir organisateur.

 **ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉCANIQUE
DE CHERATTE-HAUTEURS**

Spécialité : ÉCOLE DE TOURNAGE

Agréée par l'Etat v v v Fondée en 1912

TÉLÉPHONE 70296 LIÈGE
COMPTÉ CHÈQUE-POSTAL N° 86432

Cheratte-St-Joseph, le *14 Janvier* 1931

THÉORIE
TECHNOLOGIE, MÉCANIQUE, ARITHMÉTIQUE
ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE
DESSIN INDUSTRIEL, FRANÇAIS, HYGIÈNE
MORALE

OUTILLAGE
FORGES, TOURS, ÉTAU-LIMEUR
RAISEUSES, RABOTEUSES, FÔREUSES
SCIE MÉCANIQUE, TOURS À DÉCOLLETER
TOURS AUTOMATIQUES

PRODUCTION
TOUTES PIÈCES DE PETITE MÉCANIQUE
PARACHEVÉES OU NON
MATRICES DE PRÉCISION
PIÈCES DE TOURS, DÉCOLLETAGE

URÉE DES COURS : TROIS ANS

COURS PRÉPARATOIRES
POUR ENFANTS DE 13 ANS

ÉTABLISSEMENT SE CHARGE DU
PLACEMENT DES ÉLÈVES DIPLOMÉS

DIRECTEUR
J. HEESER.
L. Depus

Monsieur le Ministre,

*J'ai l'honneur de vous informer
qu'à partir du 1^{er} Janvier 1931, j'assume la direction
de l'école de Mécanique de Cheratte-Hauteurs
en remplacement de M. Heuser, démissionnaire.
Veuillez agréer M. le Ministre l'assurance de mes
sentiments dévoués*

L. Depus
dir.

1931, l'abbé Depus devient directeur. Comme l'abbé Thomas l'avait fait il garde le papier à en-tête de son prédécesseur en raturant son nom

ÉCOLE DE MÉCANIQUE SA

AGRÉE PAR L'ÉTAT

THÉORIE

TECHNOLOGIE, MÉCANIQUE, ARITHMÉTIQUE
ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE
DESSIN INDUSTRIEL, HYGIÈNE, FRANÇAIS
MORALE.

OUTILLAGE

FORGES, TOURS, ÉTAUX, FOREUSES
FRAISEUSES, MORTAISEUSE, ÉTAU LIMEUR
RABOTEUSE, SCIE MÉCANIQUE.

PRODUCTION

MOUVEMENTS DE SOUPAPE, D'INDICATEUR,
DE SABLIÈRE, DE PURGEUR ET DE SIFFLET.
PIÈCES DE DÉTAIL
POUR CHANGEMENT DE MARCHE.
CLEFS ANGLAISES, MATRICES ET EN GÉNÉRAL
TOUTES PIÈCES DE PETITE MÉCANIQUE
PARACHEVÉES OU NON.



DURÉE DES COURS : TROIS ANS



L'établissement se charge
du placement des élèves diplômés.



DIRECTEUR :
ABBÉ BRABANT



ÉCOLE PF

Agrée par l'Etat

TÉLÉPHONE 70296 LIÈGE
COMPTE CHÈQUE-POSTAL N° 86432

THÉORIE

TECHNOLOGIE, MÉCANIQUE, ARITHMÉTIQUE
ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE
DESSIN INDUSTRIEL, FRANÇAIS, HYGIÈNE
MORALE

OUTILLAGE

FORGES, TOURS, ÉTAU-LIMEUR
RAISEUSES, RABOTEUSES, FOREUSES
SCIE MÉCANIQUE, TOURS A DÉCOLLETER
TOURS AUTOMATIQUES

PRODUCTION

TOUTES PIÈCES DE PETITE MÉCANIQUE
PARACHEVÉES OU NON
MATRICES DE PRÉCISION
PIÈCES DE TOURS, DÉCOLLETAGE

DURÉE DES COURS : TROIS ANS

COURS PRÉPARATOIRES
POUR ENFANTS DE 13 ANS

L'ÉTABLISSEMENT SE CHARGE DU
PLACEMENT DES ÉLÈVES DIPLOMÉS

DIRECTEUR
J. HEESER.

L. Heeser

6 mars 1932

////

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre circulaire du 10 février
dernier, j'ai l'honneur de vous envoyer les renseignements
que j'ai pu repérer.

Le manque de documents m'empêche de vous communiquer des
notes plus complètes.

Comptant sur votre bienveillance, j'espère que ce dossier
vous donnera satisfaction et je vous prie, Monsieur le
Ministre, d'agréer l'hommage de mes sentiments dévoués et
mes respectueuses salutations.

Directeur.

A partir des « années 30 », nos renseignements ont pu devenir plus précis : l'Ecole Professionnelle de Mécanique de Cheratte Saint-Joseph a reçu une nouvelle agrégation par Arrêté Royal du 7 mai 1934, ce qui a entraîné l'organisation d'une structure précise et inventoriée, même si pour certaines années il y aura à nouveau des archives incomplètes. Nous avons cependant pu noter que les grilles-horaires ont évolué régulièrement répondant aux besoins de la formation et aux besoins de la société.

Quelques exemples :

A la fin des « années 30 », une première année supplémentaire est apparue. Elle proposait plus de cours généraux ; les élèves y recevaient des cours de français (reprenant grammaire, dictée, analyse, écriture soignée), des cours d'arithmétique (calcul, système métrique), mais aussi des cours de géographie et d'histoire.

Le cours de religion était enseigné en 1934 mais il a été remplacé par le cours de morale pendant les dernières années de la guerre, jusqu'en 1946 où le cours de religion est réapparu.

Pour l'année scolaire 1952-1953, une quatrième année d'étude a été ajoutée aux trois premières. Elle proposait les cours suivants : religion, français, arithmétique algèbre géométrie, dessin industriel, dessin de projection, électricité, mécanique, technologie, atelier, économie politique et sociale, éducation physique et hygiène.

L'école était une école de mécanique de plus en plus réputée drainant de nombreux élèves, entre autres du pays de Herve et des Fourons ; pour beaucoup de ces élèves, les longs trajets, à pied ou à vélo, étaient parfois pénibles, particulièrement en hiver ou sous les intempéries ; quant aux locaux, ils étaient devenus de plus en plus exigus. L'attraction naturelle ancestrale de Visé incita dès lors Monsieur l'abbé FLAMAXHE nouvellement promu Directeur à envisager le transfert de son école vers d'autres locaux dans la *Cité de l'Oie*, ce qui allait être chose faite en 1962.

L'abbé Flamaxhe fut le premier directeur qui n'était pas curé de Cheratte Saint-Joseph. En fait, il était curé de la paroisse de Sarolay Notre-Dame lorsqu'il est venu, en janvier 1957, à l'école Saint-Joseph pour enseigner la religion, l'éducation civique, la musique, et assurer l'intérim de la direction de l'abbé Depus jusqu'au 22 mars 1957 ; c'est le 1^{er} octobre 1961 qu'il devint directeur. Tous les précédents directeurs avaient été curés de Cheratte Saint-Joseph et l'école avait aussi compté sur de nombreux prêtres des paroisses environnantes comme professeurs de cours généraux dans l'« Ecole Saint-Joseph ». Les curés-directeurs avaient joué un rôle important ; nous pensons particulièrement à Monsieur le curé Brabant qui a créé à la fois l'école primaire et l'école de mécanique et qui les a organisées, ainsi qu'à Monsieur le curé Depus qui fut directeur de 1931 à 1961 (trente ans !) et mit sur pied la structure permettant la reconnaissance par l'Etat. Aujourd'hui, il y aurait une instance supérieure : le *Pouvoir Organisateur*, mais à l'époque ? Les documents trouvés, dont la reproduction est ci-jointe, donnent la composition du *Conseil d'Administration*, des origines au début des années soixante et mentionnent l'existence d'un *Comité Organisateur*.

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF. CHERATTE ST JOSEPH.
(Moniteur du 2 octobre 1931.)

Adresses des membres du Conseil d'Administration.

- Mr Charles deFonchière *diocèse* Château de Montglion (Argenteau)
- Mr Palmere-deFonchière rue Louvrex Liège
- Mr Paul Van de Bosch 23 rue Grandgagnage Liège
- Mr Léon Dautrepoint-Ernst rue Louvrex Liège
- Mr Mathieu Havard *Démisionnaire* aux Communes Cheratte

Mr G Thomas *cure*
chanoine

~~Cheratte St Joseph,~~
~~Director 156~~

~~M. F. Vercier~~

(Galinsky) Cheratte
Visi

G. Claus *doyen*

L. Dupuis *cure*

cheratte S. Joseph.

Ranson Jacques

Rue Sabrier Cheratte Montebour

Monsieur et Jnsf. principal D'après
43 Rue de la Vierge
Poruxelles

Ecole de Mécanique
de
Cheratte-Hauteurs

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

12/1/1934

Suite au projet présenté par le Directeur de l'Ecole de mécanique ainsi qu'à la délibération de la Commission administrative, concernant le règlement d'ordre intérieur de l'Ecole, le Comité organisateur adopte les articles suivants :

- Art. 1. Le Directeur exerce la police locale de l'école.
 Art. 2. Le Directeur visite les classes aussi souvent qu'il le juge utile; il ne peut adresser d'observations au personnel enseignant en présence des élèves; il propose de concert avec les professeurs le règlement d'ordre intérieur et le programme des cours; il dresse l'horaire des cours et renseigne les parents sur les absences, les retards fréquents la conduite et l'application des élèves.
 Art. 3. En cas d'absence du Directeur, celui-ci se fait remplacer provisoirement par un professeur et en informe le Président de la Commission.
 Art. 4. Le Directeur réunit les professeurs quand il le juge à propos, aux fins d'examiner avec eux toutes questions intéressant l'enseignement.
 Art. 5. L'école est ouverte de 8 à 17 heures les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8 à 13 heures le samedi.
 Les vacances sont établies comme suit :
 du 24 décembre au 6 janvier, du mercredi avant Pâques au second lundi après Pâques, de fin juillet à mi-septembre.
 Les congés suivants peuvent être accordés par le Directeur :
 le 2 novembre, le 11 novembre, le 27 novembre, le 1^{er} décembre, le 19 mars, le lundi de la Pentecôte ainsi qu'un jour à l'occasion de la fête du Directeur.
 La bibliothèque est accessible aux élèves tous les jeudis de 14h30 à 13 heures.
 Art. 6. Les Examens sont établis sur toutes les branches sauf sur le dessin et travail d'atelier à la fin de chaque trimestre scolaire.
 Art. 7. Les nombres de points et d'heures-semaine prévus pour les diverses branches sont les suivants :

1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année	
Religion :	145 IH	Religion :	130 IH	Religion :	205 IH
Des. géom. :	265 2H	Des. ind. :	370 2H	Pinces :	180 IH
Des. ind. :	290 2H	Project. :	280 2H	Des. ind. :	405 4H
Arithm. :	145 IH	Algèbre :	240 2H	Trigon. :	205 IH
Algèbre :	145 IH	Trigon. :	130 IH	Français :	205 IH
Géométrie :	265 2H	Géométrie :	240 2H	Chimie :	205 IH
Français :	145 IH	Français :	130 IH	Hygiène :	205 IH
Physique :	145 IH	Physique :	130 IH	Algèbre :	305 2H
Hygiène :	145 IH	Electr. :	130 IH	Géométrie :	205 IH
Technol. :	265 2H	Mécaniq. :	240 2H	Physique :	305 2H
Atelier :	1045 le reste	Hygiène :	130 IH	Electr. :	425 2H
		Technol. :	240 2H	Mécanique :	425 2H
		Atelier :	1110 le reste	Technol. :	325 2H
				Atelier :	1100 le

Le transfert à Visé étant chose faite en 1962, l'Institut Saint-Joseph devenait, 50 ans après sa fondation, le voisin de deux « écoles sœurs » : le Collège Saint-Hadelin et l'Institut du Sacré-Cœur ; ainsi, il complétait avec ses sections techniques et professionnelles tournées vers la Mécanique (à laquelle s'ajouta l'Electricité) la palette des possibilités d'éducation offertes à la cité mosane par l'Evêché.

L'installation de 1962 dans les locaux du Casino, prêtés par le Collège Saint-Hadelin, n'était que provisoire car vers la fin de 1963, l'Institut Saint-Joseph déménageait vers les vastes locaux construits à son intention rue de la Croix-Rouge, près de la gare et du terminus de plusieurs lignes d'autobus. Ces locaux sont ouverts sur les prairies environnantes : au lieu de hauts murs, c'est l'ouverture sur l'extérieur, au propre et au figuré. Enfin, grâce à l'*internat* du Collège Saint-Hadelin, l'Institut peut même accepter des élèves internes.

Que de chemin parcouru depuis la naissance ! Il n'y avait alors qu'un seul moteur à gaz de 12 CV qui, à l'aide d'un manège, donnait la force motrice à toutes les machines ; aujourd'hui les élèves ont à leur disposition des machines modernes avec, évidemment, un moteur individuel. La comparaison s'impose ; François Bastin était le mieux placé pour nous éclairer : il donnait cours dans l'Ecole de Mécanique de Cheratte-Hauteurs, avec elle il a déménagé vers le Casino puis vers la nouvelle implantation de Visé où il preste les dernières heures de cours précédant sa pension de retraite ; en bref : un « professeur emblématique ». Lorsqu'il parle de « son école » de Cheratte il est intarissable et ses yeux pétillent de bonheur : c'est d'ailleurs avec beaucoup de fierté qu'il nous a fait l'honneur de nous présenter un premier fusil fabriqué dans son atelier, fusil au fonctionnement toujours aisé et à la précision remarquable ainsi que nous avons pu nous en rendre compte lors de sa démonstration.



Le fusil de François Bastin



1960 : dernière photo de groupe à Cheratte-hauteurs



l'abbé Depus



le facétieux de service

Qu'a donné la comparaison entre hier et aujourd'hui par François Bastin ?

- Ce qui n'a pas changé ?

L'esprit unissant les membres de l'équipe éducative (même si quand on a un certain âge, de jeunes membres voudraient écarter l'« ancien ») et l'ambiance familiale, éléments positifs face au souci des professeurs d'être proches des élèves, de les comprendre, de leur faire assimiler des programmes et des techniques toujours plus compliqués, de leur assurer une formation humaine solide et une information technique et professionnelle répondant aux exigences de la vie moderne ; en résumé : un climat favorable alors que le courage des membres de la communauté éducative doit toujours pallier des manques de moyens.

- Ce qui a changé ?

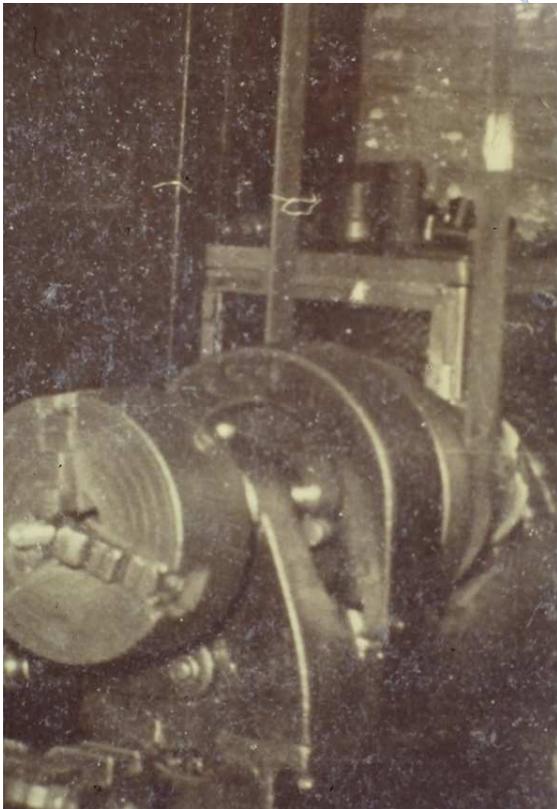
Un accès plus aisé (pour ceux qui n'habitent pas Cheratte-Hauteurs), un internat pour ceux qui en ont besoin, un cadre de vie confortable (plus besoin, en hiver, de venir en pleine nuit pour « allumer les feux »), ... Mais (in cauda venenum ?) François Bastin regrette « son école de Cheratte » : hier les élèves, grâce au manège, voyaient la transformation du mouvement et pouvaient y contribuer par le choix des différentes poulies et courroies ; aujourd'hui il n'en reste rien et tout est caché dans la « carrosserie » d'engins modernes avec lesquels on n'a plus qu'à tourner ou enfoncer des boutons.



L'atelier de Cheratte-hauteurs



Le manège de l'atelier



une machine reliée au manège



notre témoin, François Bastin

- L'avenir ?

L'École de Mécanique a quitté Cheratte mais nombreux sont les Cherattois qui sont fiers de l'avoir connue (voire fréquentée) et qui sont soucieux de son avenir. L'abbé André HUSQUINET vient d'en prendre la direction ; nous l'avons rencontré en janvier et il nous a confié le bilan de ses observations après le premier trimestre passé à la direction de l'école,, un bilan difficilement résumable vu la richesse de ses propos (par bonheur, nous disposions de notre magnétophone). Il tient à ce que les élèves disposent d'un maximum de possibilités ; pour cela, il souhaite ajouter une nouvelle section (le « Bois ») et des années d'étude supplémentaires. Il tient à ce que les élèves reçoivent la meilleure formation possible ; pour cela, il voudrait réformer les périodes d'examen et le système de cotations, trouver (lorsqu'il sera amené à engager un enseignant) quelqu'un qui soit féru de méthodes nouvelles (en particulier l'audio-visuel) pour que ses élèves et ses collègues puissent en profiter. Il tient à ce qu'aucun élève ne doive « décrocher » ; il regrette que l'élève qui, après l'école primaire, s'engage dans le cycle professionnel (par goût ou par impossibilité de se tourner vers le général ou le technique) ne puisse entrer qu'en 2^{ème} année professionnelle (puisque'il n'y a pas de 1^{ère} année professionnelle) ; cette obligation handicape des élèves dont les acquis sont insuffisants, les décourage et les empêche de progresser ; il souhaiterait, dès lors, créer une « 2^{ème} professionnelle préparatoire à la 2^{ème} professionnelle » pour les rescolariser ; une telle année n'existe pas, il voudrait cependant en créer une dès septembre et il espère que le Ministère accepterait cette ouverture qui ne créerait pas une année perdue mais serait la manière de ne pas perdre par la suite plusieurs années dans des échecs successifs, ou de ne pas se retrouver dans une impasse. Enfin, il souhaite qu'un jour un historien lui apporte l' »histoire inexistante » de son école... L'abbé Husquinet n'a pas été curé dans la région (il était professeur à Liège), mais on se rend compte que, comme les Cherattois pure souche, il est animé par un esprit novateur.

c) les groupes culturels.

Cheratte possède aussi des bibliothèques, tant officielles que libres.

Nous mentionnerons également un Cercle d'Etudes et de Loisirs et divers comités engendrés par les « communautés locales » : comités des fêtes (très actifs, surtout dans les « quartiers » de Cheratte-Hauteurs), groupes italiens, groupes polonais, ...

3. le bureau de bienfaisance²⁶⁷.

Sous l'Ancien Régime, il existait à Cheratte un organisme de secours dépendant de la paroisse : la "mense des pauvres". On en trouvait une à Cheratte Notre-Dame, et une à la chapelle de Barchon.

La rente de la première s'élevait à 4 muids, et celle de la seconde à 2 ½ muids. Cependant, on ne connaît pas le nombre d'indigents qui bénéficiaient de ces rentes à la fin du XVIIème siècle.

Le Régime français, malgré certains apports néfastes, apporta cependant un secours à tous les indigents qui peuplaient alors nos contrées, en organisant ce qu'on appelle "bureau de bienfaisance".

Pour la période française, on trouve pour²⁶⁸ :

- l'an 12
70 indigents sur une population de 1239 habitants
- l'an 13
81 indigents²⁶⁹
- la période du 1 août 1806 au 31 décembre 1807
289 indigents
- le second trimestre de l'an 1813
55 indigents²⁷⁰.

²⁶⁷ De nos jours, l'assistance publique a remplacé le bureau de bienfaisance ; pour les non-indigents existent également des sièges de Mutuelles.

²⁶⁸ A.E.L., Fonds Français, liasse 1608.

²⁶⁹ Ces 81 indigents se répartissaient comme suit : 25 vieillards et infirmes ; 10 individus ayant charge d'enfants ; 17 individus isolés ; 19 enfants.

²⁷⁰ Parmi ces 55 indigents, on trouvait : 41 femmes, dont 22 fileuses en laine ; 14 hommes, dont 4 fileurs en laine. D'autre part, le plus jeune indigent avait 31 ans, alors que le plus âgé avait 91 ans.

Nous allons à présent voir comment se répartissaient les secours distribués aux indigents. Nous prendrons, à titre d'exemple, les années 1810 et 1813²⁷¹.

En 1810, sur une recette totale de 592 francs 20 centimes, les secours se répartissaient de la façon suivante :

- distribution de secours en argent	240 francs 40 centimes
- distribution en pain et autres subsistances	50 francs 150 centimes
- distribution en médicaments	90 francs 50 centimes
- pour frais de cercueils	50 francs 50 centimes
<u>total</u> :	432 francs 90 centimes

On remarque directement que sur les 592 francs et 20 centimes de recette, 159 francs et des poussières sont engloutis dans les frais de fonctionnement du bureau de bienfaisance. On retrouve le même phénomène pour l'année 1813, ainsi que pour toutes les autres années.

En 1813, sur une recette totale de 1.446 francs 99 centimes, les secours se répartissaient comme suit :

- distribution de secours en argent	200 francs
- distribution en pain et autres subsistances	450 francs
- distribution en médicaments	125 francs
- frais pour vacciner	25 francs
- pour cercueils	60 francs
pour fossoyeurs	25 francs
<u>total</u> :	885 francs,
	soit un peu plus de la moitié de la recette totale.

²⁷¹ A.E.L., Fonds Français, liasse 1608.

4. Vie politique.

A Cheratte, on trouve deux partis dans la composition du conseil communal : les socialistes et les intérêts communaux, qui sont de tendance catholique.

Actuellement, le conseil communal se compose de : - 6 socialistes
- 5 intérêts communaux²⁷²

C'est en 1926, que l'on assista pour la première fois à un changement de majorité au sein du conseil communal. Cette année-là, les catholiques perdirent la majorité, cependant on laissa au bourgmestre sortant, Pierre Andrien, finir l'année.

Voici comment se compose le conseil communal en 1968²⁷³ :

- Bourgmestre : Urbain KOWALSKI ;
- premier échevin : Paul BRIQUET ;
- second échevin : François COLSON ;
- membres : Madame WILLEMS-JOYEUX,
Messieurs JOSSE,
MOUTON,
VERVIERS,
BRIATTE,
MARECHAL,
CRUTZEN,
OGER.

A titre documentaire, voici la composition du conseil municipal au 17 janvier 1823. On remarquera qu'aucun des noms ci-dessous ne se retrouve dans la composition du conseil actuel. On ne peut donc dire qu'à Cheratte, la politique est une histoire réservée à quelques familles.

- Mayeur : LEHANE,
- membres : F. J. COMBLAIN,
P. HALLOY,
M. GRANDJEAN,
J.G. LERUITE,
Jean DOUTREWE,
Nicolas MOUHIENNE,
J.F. HALLEURE²⁷⁴.

²⁷² Avant 1966, ce parti portait le nom de parti catholique.

²⁷³ Renseignements aimablement fournis par Monsieur J. JOSSE, secrétaire communal.

²⁷⁴ A.E.L. Fonds Hollandais, liasse 652-682.

5. Le folklore.

Actuellement, la vie moderne, le confort ont tué petit à petit les traditions folkloriques. Les loisirs ont évolué avec le progrès des techniques. C'est ainsi que la télévision, à Cheratte comme partout ailleurs, compte de nombreux et fervents adeptes ; les facilités de communications avec Liège et Visé proposent un lot infini de distractions : cinéma, théâtre, football ...

Si nous remontons dans le temps, nous pouvons rencontrer des coutumes aussi charmantes que cruelles, telles que celle-ci, qui prenait place le 1^{er} mai :

Les jeunes gens profitaient de la nuit du 1^{er} mai pour censurer la conduite des filles de la localité, en plantant des "mais" devant leur demeure et en dehors de la portée des passants pour qu'ils ne puissent pas les enlever trop facilement. Chaque essence d'arbre a une signification particulière. Si la jeune fille est vertueuse et jouit de l'estime publique le "mai" sera de buis, de coudrier et de pommier ; si sa conduite a laissé à désirer, on lui réservera le "mai" de cerisier ou de sureau ; si elle recherche l'argent, son "mai" consistera en une touffe de paille liée sur un bâton²⁷⁵.

Une autre coutume toujours bien vivante, la coutume qui voulait que lors du mariage on fasse brûler des bottes de paille devant la maison de la mariée. Si tout brûlait, le couple serait heureux mais comme le disait la tradition : « *Si l'djerin-ne ni broûle nin, èle l'ârè so s'gueûye* » ; on suppose qu'il n'était pas interdit d'aider quelque peu le destin en ajoutant l'un ou l'autre produit inflammable.



Un mariage en 1962 (photo Fr ; Walthéry)

Comme partout en Wallonie, les grand-mères entretenaient les enfants d'histoires de loups-garous, des lum'rotés (feux-follets), du cheval blanc, de la pierre tournante et autres contes de "macralles". On trouvait aussi ce qu'on appelle le folklore de la coccinelle, qui consiste à prendre la coccinelle dans la paume de la main, puis de réciter une formulette, lorsqu'elle s'envole²⁷⁶.

²⁷⁵ Maximilien COLLEYE, Argenteau et ses environs, Liège, Arts et Métiers, 1923, p. 138.

²⁷⁶ Roger PIRON, Le folklore de la coccinelle dans la province de Liège, dans B.S.V.L., tome III, n° 80, p. 360.

6. Bref aperçu de la vie cherattoise.

Jeunes et moins jeunes disposent de nombreuses possibilités de loisir à Cheratte.

Plusieurs cafés ont continué à jouer un rôle important (rencontres, colombophilie, culture, spectacles divers, ...). Voici « quelques souvenirs » de ces établissements :

A Cheratte-Bas



Le Castel



A gauche, le café de la Place qui deviendra café de la gare et sera fermé en 1962.



Quatre clients polonais du café de la gare

A Cheratte-Haut



Salle Thys-Fastré (photo Fr. Walthéry)



Salle Braham (photo Fr. Walthéry)

Nous trouvons également en plus du "Handball club Cheratte" et de l'Union Sportive Cheratte (football), les mouvements suivants à Cheratte-Bas :

- patronage, unité scout 56^{ème} FSC, fraternité de route,
- ligue de femmes,
- club nautique (PALM),
- sociétés de gymnastique :
- "En Avant" (officielle)
- "Le Blé qui lève" (libre).

Et nous trouvons à Cheratte-Hauteurs :

- patronages,
- groupe de jeunes,
- groupe de femmes.

La fête paroissiale et communale de Cheratte Bas a lieu le second dimanche de juillet. C'est le dimanche après le 15 août que la "Jeunesse Hoignée" et la "Nouvelle Jeunesse Sabaré" organisent, avec fastes, la fête de Cheratte-Hauteurs ; à titre d'exemple, le dimanche et le mardi de cette fête ont lieu des feux d'artifices splendides qui sont visibles de toute la Basse-Meuse ; il est réconfortant de voir, si près de Liège, que des gens savent encore vivre leur kermesse que nous illustrons avec quelques photos prêtées par Fr. Walthéry.



La procession



Le cramignon



Le corso fleuri



Le critérium cycliste



L'enterrement de Matî Lohê

La pensée cherattoise déchaîne sa verve dans deux journaux locaux :

- le "Tcherati" (tendance socialiste).
- la "Voix de Cheratte" (tendance catholique).

Ces journaux s'opposent fréquemment dans des joutes écrites parfois sans merci, mais combien sympathiques et pittoresques.

Tout ceci, et tout ce que nous avons signalé depuis les premières pages de notre ouvrage, fait de Cheratte une commune où il fait bon vivre ; nous avons appris à l'aimer et nous espérons que c'est l'avis que partagent nos lecteurs.

CHERATTE.NET